MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : 25-03-2025

Dossier complet le : 09-04-2025

N° d'enregistrement : 002307/KK P

## 1 Intitulé du projet

Amenagement de 98 places de stationnement, Mise en place d'une tente de reception, creation d'une pergola et mise en place de sanitaires autonomes, Chateau de Marigny, a Alexain (53)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom: M. DE BAYNAST

Prénom(s): Matthieu

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A | |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme se developpe autour de differents projets :
. Creation d'une pergola a proximite de la piscine afin de creer un endroit ombrage;
. Mise en place d'une tente de reception ;
. Mise en place de sanitaires autonomes (3 blocs) ;
. Amenagement de 98 places de stationnement.

La volonte est d'organiser quelques mariages (maximum 250 personnes par evenement / 10 evenements par an) pour couvrir l'entretien du chateau et la succession future du Chateau.
Aucun travaux de demolition n'est a prevoir.
L'emplacement prevu pour la tente de reception est sur le jardin privatif (qui a toujours ete un jardin d'agrement) et non sur une partie agricole (aucune gene). Des parkings seront crees sur deux parcelles, et seront traitees naturellement en gazon naturel afin de faciliter l'infiltration d'eau ou sur de l'espace actuellement en enrobes.
L'impact sur la consommation de terre est donc nul

### 4.2 Objectifs du projet

Les travaux de renovation du Chateau ont deja debute avec sa rehabilitation partielle. La fondation du Patrimoine et le dispositif C2E ont permis de remplacer une partie des toitures mais aussi d'aider a reduire la depense energetique. Ces activites vont permettre de faire travailler deux a trois personnes a plein temps et autres artisans/traiteurs de la region.
D'importants travaux pour la securite du lieu ont aussi ete mis en oeuvre.

De nombreux mariages de famille y ont deja eu lieu

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la :

- Amenagement des places de stationnement (permanents) ;
- Montage de la tente de reception et creation de la pergola (permanents) ;
- Installation et desinstallation des 3 blocs sanitaires autonomes.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La pergola constitue un amenagement permanent, de meme que la tente de reception.
A l'inverse, les blocs sanitaires ne seront presents sur le site qu'en haute saison (d'avril a octobre).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

N'etant pas inclus dans un perimetre Natura 2000, le projet n'est pas soumis a une evaluation des incidences Natura 2000. Le projet fera l'objet d'un Permis de Construire precaire.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| - Surface totale de l'operation :<br>- Surface plancher nouvellement creee de l'operation :<br>- Nombre de places de stationnement ouvertes au public | (52 421m² 254,54 m ² 98 unites, unites et m²) |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : Voie : Marigny

Lieu-dit :

Localité : Marigny 53240 Alexain

Code postal : 53240 BP : Cedex :

**Coordonées géographiques**[1]

Long. : 0°44'13"O Lat. : 48°14'13"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLUi de Mayenne Communaute - Zone A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☑ | ☐ | PPBE de la Mayenne (2eme echeance) |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | Le projet se situe en dehors de tout perimetre de protection (servitude AC4, AC1, SPR, ZPPA). |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | Le projet est situe hors Zones Humides pre-localisees par la DREAL Pays de la Loire.<br>Un inventaire complementaire de terrain mene le 20 mars 2025 (sur critere pedologique et botanique) a demontre l'absence de zones humides sur le terrain. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☐ | ☑ | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | Le site est situe hors site patrimonial (source : Atlas du Patrimoine) |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | Aucun site NATURA2000 ne se situe sur le ban communal. Le site NATURA2000 le plus proche (ZSC : Bocage de Montsurs a la Foret de Sille-le-Guillaume - Id MNHN : FR5202007) est a plus de 13 km du site. Aucune incidence sur ces milieux n'est a prevoir. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | Le site est situe hors site classe (source : Atlas du Patrimoine) |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | Amenagements legers |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | 3 blocs sanitaires autonomes seront amenages d'avril a octobre (Fiche technique et devis de l'installation des blocs sanitaires - Compte-rendu d'une reunion avec le SPANC - Annexe 8). |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou especes des sites notifies dans les parties precedentes. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | Le terrain est deja artificialise. Le projet n'engendre aucune consommation de terres agricoles ou naturelles. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | Aucun PPRT ou sites SEVESO n'est situe a proximite du projet. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | Le site est concerne par un risque de remontees de nappes et de retrait/gonflement des argiles. Neanmoins, le projet ne concerne que des infrastructures legeres, limitant fortement l'exposition des personnes et des biens aux risques. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Aucun site ou sol pollue n'est recense sur le site. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | La realisation de 98 places de stationnement et l'accueil de 250 personnes maximum engendre de nouveaux deplacements ponctuels (10 evenements par an). Neanmoins, l'augmentation de trafic est tres occasionnelle. Une reunion entre la porteur de projet et la Mairie n'a pas fait apparaitre d'enjeux significatifs en termes de nuisances et de securite routiere. |
| | Est-il source de bruit ? | ☑ | ☐ | Le passage tres ponctuel des vehicules ne sera pas la source principale de bruit dans une zone a vocation agricole et naturelle. Le deplacement des vehicules sera lent et de tres courte duree |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☑ | ☐ | Les parkings, aeriens, permettent une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualite de l'air sont donc faibles. Les vehicules seront a l'arret sur le site. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☑ | ☐ | 3 blocs sanitaires autonomes seront amenages d'avril a octobre (Fiche technique et devis de l'installation des blocs sanitaires - Compte-rendu d'une reunion avec le SPANC - Annexe 8). |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☑ | ☐ | Les dechets seront collectes et jetes dans un conteneur collectif (ouverture par carte), situe a Marigny, a cote du Chateau. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | Aucun monument historique n'est situe a proximite immediate du site. Le projet n'est pas concerne par une zone de presomption de prescription archeologique (ZPPA). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | Le site est deja habite par le maitre d'ouvrage, et accueille du public ponctuellement lors de reception.<br>Aucune modification substantielle de l'environnement n'est a prevoir |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est habite, et accueille d'ores et deja du public lors d'evenements ponctuels. Aucune nouvelle construction ou amenagements en durs ne sont a prevoir, et l'occupation du sol reste inchange. L'ensemble des elements de la trame verte et bleue est integralement preserve. Les seuls amenagements projetes sont legers ou de tres faible emprise (pergola, blocs sanitaires, tente de reception). Le systeme d'assainissement propose beneficie d'une validation de principe par le SPANC, avant consultation dans le cadre du Permis de Construire. Les seules incidences negatives sont liees a l'augmentation tres ponctuelle du trafic, par l'intermediaire d'une voirie ne presentant pas d'enjeux specifiques en termes de securite, ni de congestion. Au regard des effets non notables du projet sur l'environnement, la realisation d'une etude d'impact ne nous

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☐ |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☐ |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☐ |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☐ |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | | ☐ |
| 2 | | ☐ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom M. DE BAYNAST

Prénom Matthieu

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage

À Alexain

Fait le 25-03-2025

Signature du (des) demandeur(s)